

**PROCES VERBAL de la REUNION
CONSEIL MUNICIPAL du mardi 04/03/2025**
Suivant convocation du 27/02/2025

Présents : Catherine LISTER - Romain RUBIO - Jean-Jacques MAILHAC - Béatrice IZAC - Anna ZAK DAVIES - Virginie FREGARD – David MOURGUES- Nadine FALIERE

Absents : Philippine DEMARGNE - Gilbert OUCHENE - Jean-Baptiste BUFFLIER

Secrétaire de séance : Nadine FALIERE

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17/02/2025. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Décisions :

04-2025 : Participation à l'appel d'offres de renouvellement des contrats d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) : adopté à l'unanimité

05-2025 : Renouvellement de la convention entre ATC France et la commune (pylône de téléphonie mobile) : adopté à l'unanimité

06-2025 : Création d'emplois permanents quel que soit le temps de travail dans les communes de moins de 1000 habitants selon l'article L. 332-8 3° du Code général de la fonction publique :
Afin de pallier l'absence de personnel au camping campotel, le conseil municipal décide de créer un poste d'Adjoint Technique à 28h et un poste de Technicien à temps complet. Le Technicien qui sera chargé de la gestion globale de la structure n'a toujours pas été choisi. Le conseil municipal décide de demander les compétences de la directrice de l'office de tourisme de la communauté de communes pour les aider à choisir.
La délibération est adoptée à l'unanimité

07-2025 : Tableau des effectifs : adopté à l'unanimité

08-2025 : Désignation et mise en place du collège des référent-e-s déontologues en relation avec le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux de l'Hérault : adopté avec 1 abstention, 7 voix pour

Des administrés ont alerté sur l'état du réseau d'assainissement dans l'avenue des orangers. Le conseil municipal décide de lancer une étude afin d'essayer de résoudre le problème.

Deux adjoints ont adressé leur démission de leur poste au sous-préfet. Ce dernier doit l'accepter afin que celle-ci soit effective. L'ordre et le nombre d'adjoints pourront alors être revus.

La séance est levée à 20H30

Le Maire
Catherine LISTER

